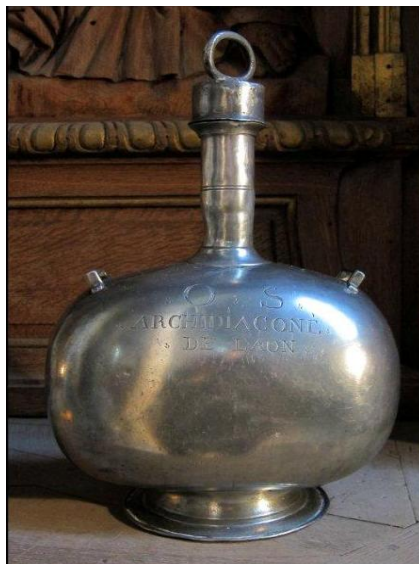


Le Conservatoire d'art sacré de la Cathédrale Notre-Dame de Laon



*Ampoule pour l'huile sainte
de l'archidiaconé de Laon (1790 -1795)
(après restauration)*

1 - ORIGINE

Patrick de Buttet, axonais depuis plusieurs générations, expert en objets d'art, rêvait de proposer aux visiteurs de la cathédrale de Laon la découverte d'un conservatoire régional d'art sacré.

Ce projet prestigieux, proposé à l'Affectataire et à la ville de Laon, a été reçu avec enthousiasme.

2 - OBJECTIFS

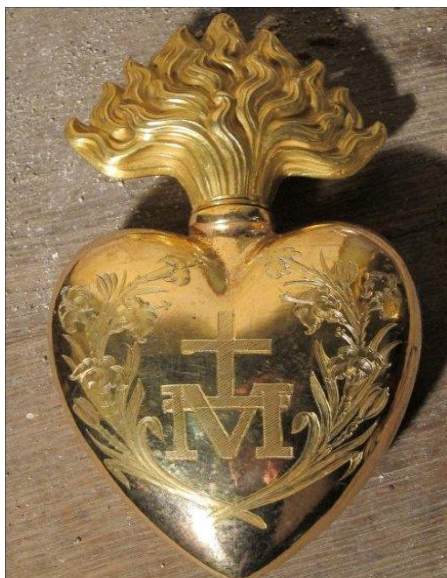
Protéger, restaurer, présenter et expliquer des objets du culte et vêtements sacerdotaux, de préférence parmi ceux utilisés dans l'Aisne et réalisés pour les évêques, prêtres, diacres et fidèles du diocèse.

Recevoir outre les visiteurs de la cathédrale, les classes d'élèves avec leurs professeurs dans le cadre des cours sur l'histoire des religions.

Faire découvrir à beaucoup la fonction, le rôle et l'importance d'objets parfois surannés, mais riches de foi et d'histoire de l'Eglise.

Conserver ce qui s'avère être aujourd'hui des œuvres d'art en trop petit nombre dans l'Aisne à cause des guerres, conflits et révolutions qui s'y sont déroulés sans oublier les nombreux vols. Il fallait donc éviter le pire : l'indifférence, cette forme de l'oubli qui parfois s'ajoute au dédain. Il est vrai que tous ces objets de piété étaient voués à l'oubli alors qu'ils sont images du passé mais surtout celles de notre culture.

Faire une place particulière aux reliques des Saints de notre région. Un ensemble de châsses appartient à la cathédrale. Il ne convient pas de les exposer tout comme on le ferait d'une collection. Un seul reliquaire sera exposé au centre de la salle et remplacé régulièrement par un autre. Cet emplacement central rappelle l'importance des reliques dans la foi catholique. La salle que nous occupons fut appelée longtemps « salle des reliques » et le retable avec buffet-autel s'y trouvant était nommé « buffet des reliques ».



*Cœur de dévotion en laiton doré (XIX^{ème} siècle)
(après restauration)*

3 - FORME JURIDIQUE

En décembre 2010, une association loi 1901 a été enregistrée à la préfecture de l'Aisne sous le nom de « Conservatoire d'art sacré de la Cathédrale Notre-Dame de Laon », son siège social étant situé au 8 rue du cloître à Laon.

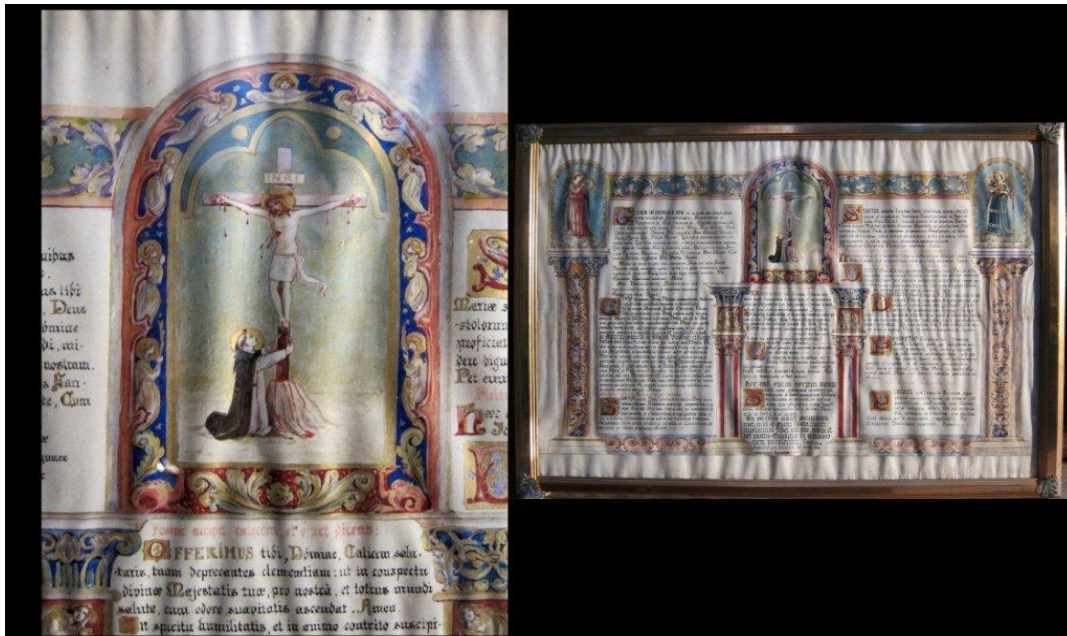
Le bureau provisoire est constitué par :

Patrick de Buttet	Président
Abbé Alain Bosquet, curé de la cathédrale	Membre de droit
Nicolas Tafoiry, conservateur des archives diocésaines	Vice-président
Contre-amiral (2S) Claude Bono	Secrétaire

4 - LES MOYENS DONNÉS

La chapelle Saint-Nicaise, ancienne salle du trésor de la cathédrale de Laon, est mise à disposition du Conservatoire d'art sacré.

Les bénévoles, membres de l'association, participent aux activités du conservatoire (entretien, aménagement, nettoyage délicat et précis, rédaction et réalisation d'étiquettes, prises de vues, surveillance inopinée de la salle, vérification des éclairages et du chauffage, petites restaurations, accueil de visiteurs, transport d'objets, remplacement de la musique continue, rédaction de textes...).



Canons d'autel réalisés à la main sur vélin et enluminés (vers 1900)

5 - LE PRINCIPE DE PROTECTION

Le conservatoire ne choisit pas les objets en fonction de l'aspect parfois spectaculaire qu'ils revêtent mais d'abord pour leur symbole et leur signification.

C'est pourquoi une fiche photo descriptive¹ a été faite pour chacun. Un contrôle par caméra, un système d'alarme sophistiqué et des vitrines anti-effraction sont les bases de la protection du conservatoire.

En outre, nous rappelons visiblement sur place, par une pancarte, qu'aucun objet ou vêtement n'est en or et que les verroteries qui les parent ne sont pas des pierres précieuses. La valeur vénale de ces biens est donc faible et leur parfaite identification les rend difficilement revendables.

6 - L'INFORMATION DES VISITEURS

Chaque objet présenté sera accompagné de trois étiquettes :

- a) - son appellation en français et/ou en latin,
 - sa période de réalisation,
 - ses dimensions et matières,
 - le nom du propriétaire ou de l'affectataire, quand il est connu,
 - son numéro de référence du conservatoire.

- b) une explication succincte sur sa fonction d'origine et son utilisation.

- c) un descriptif plus complet, traitant des symboles qui l'ornent, de son histoire et des usages.

Pour les visiteurs étrangers, des notices en anglais sont prévues.

¹ Complétée d'un marquage de l'objet.

7 - ACCUEIL DES OBJETS ET VÊTEMENTS DEPOSÉS

Le conservatoire accueille, dans la mesure du possible et sans toujours pouvoir les exposer, tous les objets de culte et de piété en déshérence ou consignés hors d'un lieu de culte. De même, paroisses ou particuliers peuvent souhaiter prêter de tels biens pour les savoir abrités dans ce conservatoire. Dans le cas d'un dépôt, le prêteur peut reprendre le bien à tout moment sans condition.

Une fiche de prêt signée par le déposant lui est remise.

8 - OBJETS PARTICULIÈREMENT RECHERCHÉS PAR LE CONSERVATOIRE

Les objets de piété et de culte réalisés dans l'Aisne et utilisés dans le diocèse et tout spécialement ceux des armées combattantes sur notre territoire.



*Croix de procession avec tétramorphes
en laiton doré
(Laon - XIX^{ème} siècle)
(après restauration)*

*Chapelle d'exposition
en bois doré à la bronzine
(Italie - XVIII^{ème} siècle)*

9 - LES MOYENS FINANCIERS

La réalisation du conservatoire nécessite un investissement de départ important.

- Nettoyage et mise en valeur de la salle
- Restauration et nettoyage de tous les objets présentés
- Réalisation d'un ensemble de vitrines en verre anti-effraction
- Mise en place d'une surveillance par caméra et protection électronique
- Réalisation d'un éclairage adapté
- Mise en place d'un chauffage
- Mise en place d'une musique en continu

Pour ce financement, le conservatoire s'adresse d'abord aux chrétiens de l'Aisne, et à tous ceux qui s'accordent sur la sauvegarde de notre patrimoine. Ainsi toute personne qui verse une somme minimale de 7 € devient membre de l'association pour une année.

Les entreprises de la région sont également sollicitées dans le cadre du mécénat d'entreprise.

Avantage fiscal

Les dons sont à faire au nom de l'Association diocésaine de Soissons, qui soutient notre action, en précisant dans le courrier « Pour le Conservatoire d'art sacré » et à envoyer à l'adresse suivante :

EVÊCHE de SOISSONS, CONSERVATOIRE d'ART SACRÉ,
BP 166
02204 SOISSONS CEDEX

Tout versement d'au moins 15 € donne lieu à l'établissement d'un reçu fiscal permettant une réduction d'impôt et la participation en sera diminuée de 66%, (soit un coût réel de 34 € pour un don de 100 €).

Il en est de même pour les entreprises dans le cadre du mécénat culturel, avec des réductions d'impôt pouvant aller jusque 85 % et même 90 % dans le cas d'acquisition d'une « œuvre d'intérêt patrimonial majeur ».

Il est possible également de participer au titre de l'impôt sur la fortune : l'assujetti règle avant le 30 mai 75 % du montant de son impôt à la Fondation Saint Firmin Diocèse de Soissons BP 166 02204 Soissons Cedex. Il reçoit en retour un reçu fiscal et verse le solde, soit 25 %, à l'administration fiscale avec sa déclaration pour le 15 juin.

Enfin le conservatoire sollicite la ville de Laon et toutes les collectivités locales pour participer à ce projet. L'aspect culturel de cette initiative en est un des fondements.

-oșoșoșoșo-



*Bâtons de procession ornés de statuettes en métal argenté
représentant Notre Dame et saint Nicolas
(après restauration)*